



COMMUNE DE TOURRETTES

Z. A. C. DE TERRE BLANCHE

**AVENANT n° 1
À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
CONCLUE LE 26 OCTOBRE 2000**

ANNEXE 4

OPÉRATIONS FONCIÈRES

VU EXECUTOIRE
en application de l'article 2 de la
loi 82 213 du 2 Mars 1982,
Accusé de Réception DRAGUIGNAN, LE 9.03.11 .
A Tourrettes, le 16.03.11

Le Maire :



**GOLF - RESORT « TERRE BLANCHE »
AMENAGEUR**

ANNEXE 4

OPÉRATIONS FONCIÈRES (Selon les termes de l'article 9 de l'Avenant n°1)

1. Cession onéreuse de terrains par l'Aménageur au profit de la Commune

L'Aménageur a cédé à la Commune, à titre onéreux, un terrain de 49 845 m² situé au lieudit les Terrassonnes (*terrains désignés par lettre T sur le plan ci-joint*). L'attestation notariale de cette cession foncière est donnée dans ***l'Annexe 9 - pièce justificative C.***

2. Cession gratuite de terrains par l'Aménageur au profit de la Commune

L'Aménageur a procédé à la cession gratuite à la Commune :

- des terrains d'assiette de la déviation de la voie communale (*tronçon désigné par les lettres B - C sur le plan ci-joint*)
- des terrains d'assiette pour l'élargissement du chemin de la Verrerie (*tronçon désigné par les lettres A' - B sur le plan ci-joint*)

L'attestation notariale de ces cessions foncières est donnée dans ***l'Annexe 9 - pièce justificative D.***

3. Cession gratuite de terrains par la Commune au profit de l'Aménageur

La Commune a cédé gratuitement, après déclassement, à l'Aménageur :

- les terrains d'assiette des voiries communales abandonnées (*tronçons désignés par les lettres B - B' - B'' sur le plan ci-joint*) ;
- la totalité des terrains d'assiette des chemins ruraux qui traversent les terrains inclus dans le périmètre de la Z.A.C. résultant du dossier de création approuvé le 30 juin 2000.

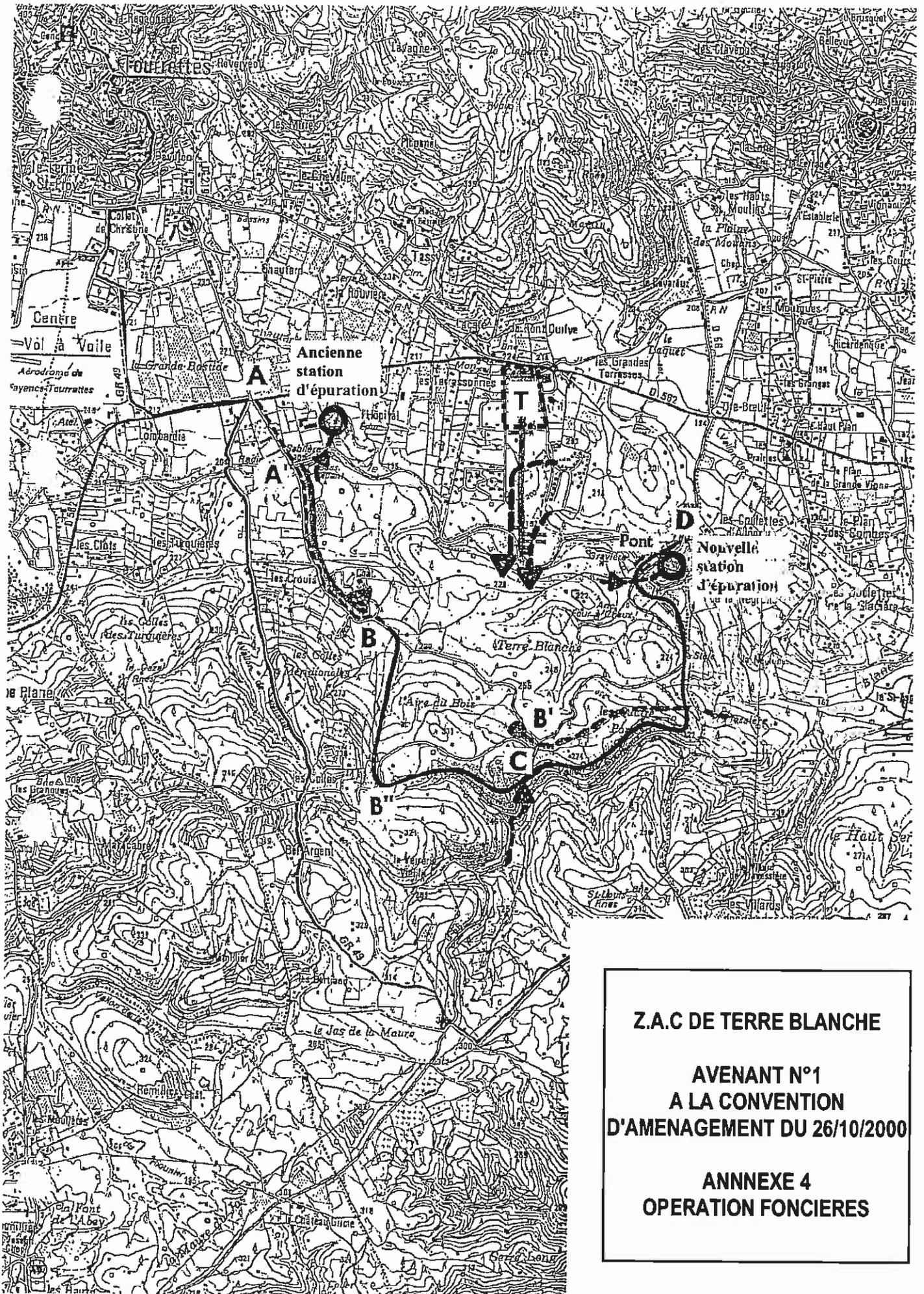
L'attestation notariale de ces cessions foncières est donnée dans ***l'Annexe 9 - pièce justificative D.***

4. Cession gratuite de terrains par l'Aménageur au profit du Département

L'Aménageur a remis gratuitement au Département du Var les terrains d'assiette de la déviation de la R.D.56 (*tronçon désigné par les lettres D - C sur le plan ci-joint*). L'attestation notariale de ces cessions foncières est donnée dans ***l'Annexe 9 - pièce justificative E.***

5. Cession gratuite de terrains par le Département au profit de l'Aménageur

Le Département a remis gratuitement à l'Aménageur les terrains d'assiette du tronçon de la R.D.56 déviée après enquête de déclassement-reclassement (*tronçon désigné par les lettres D - B' - C sur le plan ci-joint*) L'attestation notariale de ces cessions foncières est donnée dans ***l'Annexe 9 - pièce justificative E.***



Z.A.C DE TERRE BLANCHE
AVENANT N°1
A LA CONVENTION
D'AMENAGEMENT DU 26/10/2000

ANNEXE 4
OPERATION FONCIERES



REÇU LE
24 JUN 2009
D & O MANAGEMENT

Jean-Jacques HERMANT
Stéphanie CASTELLAN-JUSBERT
Antoine LUCIANI

Notaires

F. LOMBARD
L. BRINCAT
K. MILLO
C. SANTOS
Notaires Assistants

D & O MANAGEMENT
Château de Terre Blanche
83440 TOURRETTES

Nice, le 9 juin 2009

ATTESTATION

JÉ SOUSSIGNE Maître Jean-Jacques HERMANT Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-Jacques HERMANT, Stéphanie CASTELLAN-JUSBERT, Antoine LUCIANI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à NICE (Alpes-Maritimes), 6, boulevard Victor Hugo;

CERTIFIE ET ATTESTE au vu des différents documents cadastraux qui m'ont été présentés que :

La Société dénommée **GOLF RESORT "TERRE BLANCHE"**, société par action simplifiée, au capital de 82.269.200,00 EUR, dont le siège est à TOURRETTES (83440), Château de Terre Blanche, identifiée au SIREN sous le numéro 423 195 544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN

Anciennement société dénommée **GOLF-RESORT "TERRE BLANCHE" SARL**, Société à responsabilité limitée au capital de 103.861.000 EUROS, dont le siège est à TOURRETTES (83440), Château de Terre Blanche, identifiée au SIREN sous le numéro 423195544 RCS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN,

Est propriétaire de la parcelle Section F numéro 1081 pour 64 204 m² située sur la commune de TOURRETTES (83440).

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Nice,
Le 9 juin 2009.

Jean-Jacques HERMANT
NOTAIRE
6, Bd Victor Hugo - 06000 NICE
Tél. 04 97 03 15 00 - Fax 04 93 87 93 58
E-mail : jean.jacques.hermant@notaires.fr



Mon Notaire rend
Mes projets plus sûrs

Réception et téléphone de
9H à 12H et de 14H à 18H

Parkings :
Le Louvre - Nice Etoile

6, boulevard Victor Hugo - B.P. 1289 - 06005 NICE Cedex 1
☎ 04.97.03.15.00 - ☎ 04.93.87.93.56 / 04.97.03.15.09 - vh6nice@notaires.fr

Le règlement des honoraires par chèque est accepté. Carte bleue jusqu'à 600 euros.
Société Civile Professionnelle au capital de 417.690,00 € - Membre d'une association agréée.
Tout paiement d'un montant égal ou supérieur à 40.000 € doit être effectué par chèque tiré par une banque française.
(Délibération de la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes du 21 février 2002)